



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 mars 2005  
Français  
Original: anglais

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante-cinquième session

Session de fond, 6 juin-1<sup>er</sup> juillet 2005

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions de coordination : Nouveau Partenariat  
pour le développement de l'Afrique**

### **Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport s'articule autour des sept groupes thématiques définis lors de la réunion de consultation régionale des organismes de l'ONU opérant en Afrique, organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Ces groupes, qui correspondent *grosso modo* aux priorités et aux stratégies du NEPAD, sont les suivants : développement de l'infrastructure; gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida; science et technologie; et communication, plaidoyer et information. Dans chaque groupe, l'accent est mis sur la collaboration au sein des organismes des Nations Unies en faveur du NEPAD et sur l'aide apportée par eux pour faire progresser les travaux dans le groupe thématique concerné.

Comme indiqué dans le présent rapport, l'aide apportée par le système des Nations Unies aux pays d'Afrique, à l'Union africaine et aux organisations sous-régionales ainsi qu'au secrétariat du NEPAD prend de plus en plus la forme d'un

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* E/AC.51/2005/1.



engagement institutionnel. Outre cet engagement, le système des Nations Unies mène des activités de plaidoyer et finance le développement de l'Afrique. Il devrait aider les pays africains à mobiliser des ressources financières suffisantes pour le développement de l'Afrique, y compris les programmes du NEPAD.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1	3
II. Le rôle du système des Nations Unies . . . . .	2–3	3
III. Engagement en faveur de la mise en œuvre du NEPAD . . . . .	4–60	3
A. Développement de l'infrastructure . . . . .	5–16	4
B. Gouvernance, paix et sécurité . . . . .	17–23	6
C. Agriculture, commerce et accès aux marchés . . . . .	24–34	8
D. Environnement, population et urbanisation . . . . .	35–42	11
E. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida . . . . .	43–52	13
F. Science et technologie . . . . .	53–59	15
G. Communication, plaidoyer et sensibilisation . . . . .	60	17
IV. Appui institutionnel, plaidoyer et financement . . . . .	61–77	17
V. Conclusions et recommandations . . . . .	78–80	21
Annexe		
Soutien du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique : ressources financières et en personnel consacrées à l'Afrique de 2002 à 2004 . . . . .		22

## **I. Introduction**

1. À sa 44<sup>e</sup> session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que, afin de lui permettre de continuer à suivre l'évolution des activités à l'appui du NEPAD, l'Assemblée générale devrait inviter le Secrétaire général à faire rapport au Comité, à sa quarante-cinquième session, sur l'engagement futur du système des Nations Unies en faveur du NEPAD. Le présent rapport répond à la demande du Comité, qui a été entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/275.

## **II. Le rôle du système des Nations Unies**

2. Dans sa résolution 59/275, l'Assemblée générale a également fait siennes les recommandations du Comité visant à ce que le système des Nations Unies se serve des mécanismes de coordination qui existent actuellement aux niveaux mondial, régional et national pour mieux harmoniser les politiques, et que les organismes des Nations Unies resserrent leur collaboration et se dotent des moyens nécessaires pour que leurs divers programmes d'assistance soient plus cohérents au plan opérationnel, et qu'ils mobilisent des ressources suffisantes pour financer les activités à l'appui du NEPAD.

3. En outre, dans sa résolution 59/254, l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies de continuer à fournir une assistance au secrétariat du Nouveau Partenariat et aux pays d'Afrique afin qu'ils puissent élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat; encouragé les organismes des Nations Unies à intensifier les efforts qu'ils déploient pour formuler et exécuter des programmes communs en soutien au Nouveau Partenariat au niveau régional; encouragé les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer de renforcer leurs mécanismes de coordination et de programmation et à simplifier et harmoniser leurs procédures en matière de planification, décaissement et information; et prié le Secrétaire général de les inviter à renforcer encore la cohérence des activités qu'ils mènent en soutien au Nouveau Partenariat, en se fondant sur les modules convenus. De nombreux organismes des Nations Unies ont également reçu pour instruction de leur organes directeurs respectifs d'appuyer activement le développement de l'Afrique.

## **III. Engagement en faveur de la mise en œuvre du NEPAD**

4. Depuis la quarante-quatrième session du Comité du programme et de la coordination, la CEA a organisé les 9 et 10 juillet 2004 à Addis-Abeba la sixième réunion de consultation régionale des organismes de l'ONU opérant en Afrique. Le présent rapport présente les activités du système des Nations Unies depuis la tenue de cette réunion, en s'inspirant de ses conclusions ainsi que des contributions ultérieures reçues d'organismes des Nations Unies, concernant les activités menées en Afrique entre août 2004 et avril 2005.

## A. Développement de l'infrastructure

5. Le groupe relatif à l'infrastructure comprend quatre sous-groupes : eau et assainissement; énergie; technologies de l'information et des communications; et transport. En ce qui concerne l'eau, le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies a organisé en juin 2004 à Yaoundé des ateliers régionaux de formation de trois jours à l'intention des décideurs et du personnel technique des pays d'Afrique centrale sur la mise en valeur et la gestion de l'information relative à l'eau; à Accra en septembre 2004 pour les pays d'Afrique de l'Ouest et à Mombassa (Kenya) en octobre 2004 pour les pays d'Afrique de l'Est. Ces ateliers ont pour objectif de favoriser la création d'un centre régional africain d'échange sur l'eau qui servira de base pour créer une communauté régionale, de mettre en contact des organismes d'enseignement, gouvernementaux, à but non lucratif et commerciaux s'intéressant à la recherche, la conservation et la gestion dans le domaine de l'eau. Des réunions similaires ont été prévues pour les pays d'Afrique australe à Pretoria en mars 2005 et pour les pays d'Afrique du nord au Caire en avril 2005.

6. Le sous-groupe thématique sur l'énergie a tenu sa première réunion le 8 juillet 2004 à Addis-Abeba, suivie d'une deuxième réunion en novembre 2004, au cours de laquelle a été adopté le programme de travail ONU-Énergie/Afrique pour 2004-2006. Dans le cadre de ce programme, il a été décidé d'inciter les organismes autres que ceux des Nations Unies, l'Union africaine et ONU-Énergie global à renforcer les liens entre les questions mondiales et régionales relatives à l'énergie. La CEA et le PNUE ont planifié et commencé à appliquer ensemble le projet « Making African Power Sector Sustainable », qui vise à favoriser la prise en compte de préoccupations socioéconomiques et environnementales dans la refonte du secteur de l'électricité en Afrique subsaharienne.

7. Dans ce sous-groupe, l'Agence internationale de l'énergie atomique a, depuis 2001, aidé 12 pays d'Afrique dans le cadre d'un projet régional de coopération technique pour le renforcement des stratégies énergétiques à long terme. Comme suite à l'achèvement en 2004 de la première phase du projet, les États membres participants sont désormais en mesure d'établir des prévisions de la demande d'énergie qui sont plus cohérentes avec leur développement socioéconomique et technique. L'UNESCO a organisé à son siège l'école d'été annuelle pour les pays francophones sur le thème « Électricité solaire pour les zones rurales reculées », à laquelle ont participé des représentants de 14 pays.

8. Plusieurs organismes ont entrepris des activités au sein du sous-groupe sur les technologies de l'information et des communications (TIC). Dans le cadre des cyberstratégies, la CEA collabore actuellement avec les pays suivants pour élaborer des plans nationaux de développement de l'infrastructure : Cameroun, République démocratique du Congo, Gambie, Ghana, Lesotho, Nigéria, Swaziland et Tanzanie. Des demandes ont été reçues au début de 2005 de pays membres de l'Union du fleuve Mano : la Guinée, afin d'actualiser ces plans, et la Sierra Leone pour élaborer l'ensemble de la cyberstratégie. Des stratégies d'administration en ligne sectorielles sont élaborées au Ghana et au Rwanda et une mission d'évaluation des besoins a été menée en Ouganda pour un projet d'administration en ligne. Dans l'intervalle, une cyberstratégie dans le domaine de la santé a été élaborée pour l'Ouganda et devrait être expérimentée dans le pays dans les mois prochains. La CEA a également organisé plusieurs activités dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information depuis juillet 2004. La conférence régionale africaine

préparatoire pour la deuxième phase du Sommet a été organisée au Ghana du 28 janvier au 4 février 2005, sous les auspices du NEPAD.

9. L'Union internationale des télécommunications (UIT) et la CEA ont organisé un atelier régional sur les indicateurs des technologies de l'information et des communications au Botswana en octobre 2004, au cours duquel les pays africains ont regroupé leurs efforts pour définir les éléments suivants: principaux indicateurs des TIC à recueillir; méthode de collecte, de stockage et de diffusion des données et techniques analytiques; obstacles à la collecte et à la diffusion afin de trouver les solutions qui s'imposent.

10. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) reconnaît que les TIC constituent un moyen inégalé de favoriser l'autonomie économique des femmes. UNIFEM continue d'appuyer la diaspora numérique afin de créer un environnement favorable aux politiques en matière de TIC aux échelons national, régional et international. Les femmes entrepreneurs communiquent également avec des représentants de centres de commerce et d'investissement grâce à la liste de dialogue en ligne créée par UNIFEM en collaboration avec l'organisation non gouvernementale E-Knowledge for Women in Southern Africa.

11. Le Département des affaires économiques et sociales mène un projet statistique sur trois ans pour renforcer les capacités statistiques à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce projet est centré sur la mesure et l'analyse de la pauvreté, l'élaboration d'indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et leur suivi, les statistiques en matière d'environnement et d'énergie et l'utilisation des TIC. Il favorisera la coordination statistique régionale.

12. Les travaux du sous-groupe du transport ont été centrés sur le renforcement des principes directeurs et du cadre réglementaire favorisant l'investissement dans le transport. En collaboration avec le Gouvernement éthiopien, la CEA et le Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne ont organisé la réunion annuelle du Programme, tenue en septembre 2004. On y a mis l'accent sur les éléments suivants: renforcement de la collaboration entre les communautés économiques régionales et le Programme; participation accrue des pays au Programme (33 pays l'ont rejoint en 2004); augmentation du nombre de partenaires; et prise en compte de la sécurité routière dans le plan d'action. On a également défini des activités à mener en priorité dans le cadre du développement des itinéraires routiers et de la circulation accrue des personnes et des biens.

13. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) collabore avec la Banque mondiale dans le cadre du programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité, qui est un programme de renforcement des capacités en matière de contrôle de la sécurité aérienne, mené à bien avec l'appui d'organisations sous-régionales, y compris la CEDEAO, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Qui plus est, dans la poursuite de son objectif principal, qui est d'améliorer la sûreté, la sécurité et l'efficacité du transport aérien, l'OACI a organisé des séminaires sur l'amélioration, les statistiques et l'économie du transport aérien, la sécurité aérienne, ainsi que sur les opérations de recherche et de sauvetage. Ces séminaires ont apporté un appui concret à la décision de Yamoussoukro sur la

libéralisation du transport aérien en Afrique. L'OACI a également appuyé la décision en lançant des projets de renforcement de la capacité des administrations de l'aviation civile pour faciliter cette libéralisation.

14. Tenant compte de l'accent mis sur la sécurité maritime par le NEPAD, l'Organisation maritime internationale (OMI) a fourni une aide à la formation des formateurs dans un certain nombre de pays africains. Des cours régionaux de formation des formateurs sur la sécurité maritime ont été organisés à Dar es-Salaam du 28 janvier au 4 février 2005 et à Durban du 7 au 11 février 2005. L'OMI a également continué d'évaluer l'infrastructure existante dans un certain nombre de pays côtiers d'Afrique pour les aider à mettre en œuvre les procédures de recherche et sauvetage. En novembre 2004, le Conseil de l'OMI a approuvé la création du fonds de recherche et de sauvetage devant servir aux activités de coopération technique connexes le long des côtes africaines (de la Mauritanie à la Somalie).

15. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a abordé la question de l'infrastructure à la réunion sur « Le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans l'application du Programme d'action d'Almaty », tenue du 29 au 31 mars à Almaty. On y a débattu en détail de la stratégie de création de systèmes de transit efficaces dans les sous-régions et des questions relatives au développement de l'infrastructure et à la facilitation du commerce.

16. Les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans les domaines du transit et du transport sont axées sur la fourniture d'assistance technique et de services consultatifs aux pays africains et une assistance a également été fournie aux communautés économiques régionales en ce qui concerne le Système d'information avancée sur les marchandises reliant les systèmes de transport ferroviaire et le Système douanier automatisé, tous deux concernant directement les prescriptions du NEPAD. Ces programmes permettent de réduire les retards dans les mouvements transfrontières de personnes, biens et services; le temps d'attente dans les ports; et de promouvoir l'activité économique et le commerce transfrontière grâce à de meilleures liaisons de transport terrestre.

## **B. Gouvernance, paix et sécurité**

17. Ce groupe a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance, y compris une administration efficace, la paix et la sécurité en Afrique, et d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles pour les activités de maintien de la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales. Avec l'Allemagne, la Suède, le Canada, la Norvège, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) finance actuellement un projet d'appui de l'Union africaine sur l'application de son programme relatif à la paix et à la sécurité. Ce projet assure un appui technique et financier visant à renforcer la capacité de l'organisation en matière de prévention des conflits, de sécurité et de consolidation de la paix, ainsi que les capacités opérationnelles du Conseil de paix et de sécurité et des institutions connexes de l'Union africaine en étoffant les capacités internes de collecte, d'analyse, de stockage et de diffusion des données.

18. En collaboration avec le Mécanisme d'évaluation interafricaine, le PNUD a organisé en novembre 2004 un atelier sur le partage des données d'expérience nationales dans la mise en œuvre du mécanisme d'évaluation interafricaine.

19. Le Département des affaires économiques et sociales a fourni un large éventail de services techniques et consultatifs à l'appui du programme du NEPAD relatif à la gouvernance, y compris l'élaboration du programme de renforcement des capacités du NEPAD en matière de gouvernance et d'administration; élaboration du programme de renforcement des capacités pour l'efficacité du secteur public en Afrique; stratégies d'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la fonction publique africaine; renforcement des capacités de gestion des conflits; renforcement des parlements des pays d'Afrique; et appui au portail Web sur le répertoire de la gouvernance en Afrique conçu par le Département. Le Département est le principal organisateur de la Conférence africaine des ministres de la fonction publique, réunion biennale organisée conjointement avec le secrétariat du NEPAD. Il a également participé aux réunions ministérielles suivantes : « Re-inventing Government in Africa for the implementation of NEPAD » (2004); « Leadership capacity-building for decentralized governance for poverty reduction in Africa » (2004); et « Regional forum on reinventing government in Africa : repositioning the public sector for the challenges of NEPAD » (2005).

20. En raison de l'importance cruciale que revêt la transition sans heurt de la guerre à la paix et au développement durable, le Département des opérations de maintien de la paix a entrepris de sérieux efforts pour faire participer des partenaires du système des Nations Unies à la planification d'opérations de maintien de la paix multidimensionnelles grâce à la création de cellules de mission intégrées. En consultation avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, le Département élabore actuellement un processus intégré de planification des missions, qui pourrait servir d'instrument de planification pour l'ensemble du système. Dans des domaines thématiques tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et l'état de droit, qui sont désormais une composante importante du principal programme du Département, celui-ci est à la tête des efforts visant à formuler des politiques véritablement intégrées et des directives visant à porter à un niveau aussi élevé que possible l'incidence générale des activités de l'ONU sur le terrain.

21. Le Département des affaires de désarmement a renforcé son appui au NEPAD par l'intermédiaire des activités de son Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique et du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Il s'agit notamment de conférences, séminaires, programmes de formation, programmes de collecte d'armes, renforcement des capacités institutionnelles et études visant à promouvoir la paix et la sécurité grâce au désarmement, à la limitation des armes et à des mesures de confiance. En outre, le Département fournit une assistance financière et technique directe à plusieurs pays d'Afrique, notamment le Cameroun, le Kenya, le Niger et la Sierra Leone, à leur demande, pour les aider à lutter contre la prolifération des armes légères.

22. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés préside le sous-groupe sur l'action humanitaire et le relèvement après les conflits, qui plaide en faveur de la promotion et de l'application de programmes intégrés dans les pays sortant d'un conflit visant à appuyer la reconstruction et à soutenir la paix et la

stabilité, en tant que priorité essentielle. Le Haut Commissariat analyse actuellement 14 situations de transition en Afrique afin d'en recenser les lacunes importantes et de déterminer comment améliorer l'efficacité de son action. Cette analyse influera sur les futures initiatives et facilitera les travaux du secrétariat du NEPAD, du Haut Commissariat et du PNUD visant à élaborer un cadre stratégique favorisant un retour et une réinsertion plus durables des personnes déplacées, des réfugiés et des ex-combattants. Les consultations mondiales sur la protection internationale du Haut Commissariat ont été centrées sur les moyens de protection et la recherche de solutions durables en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés. Un Cadre pour des solutions durables en faveur des réfugiés et des personnes de la compétence du HCR a été élaboré à l'issue de ces consultations. Ce cadre fournit trois modèles de solutions durables : aide au développement pour les réfugiés; rapatriement, réinstallation, réhabilitation et reconstruction (les quatre R); et stratégie du développement par l'intégration sur place, qui permettent de cibler correctement l'aide au développement.

23. UNIFEM a facilité la première réunion régionale des femmes tenue à Kigali en octobre 2004, avant la tenue de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs à Dar es-Salaam en novembre 2004. Il y a été question des besoins particuliers des femmes en ce qui concerne la paix et la sécurité; la démocratie et la gouvernance; l'intégration économique et régionale ainsi que les affaires humanitaires et sociales. Elle a donné lieu à la déclaration de Kigali, incorporée plus tard dans la Déclaration de Dar es-Salaam, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à la Conférence internationale. UNIFEM a également participé activement au processus de paix en Somalie, au Soudan et au Burundi. Les experts des questions sexospécifiques du Fonds ont pu participer à la mission d'évaluation conjointe pour le Soudan en favorisant le dialogue entre les femmes et les organisations de femmes et en aidant à analyser la question lors de plusieurs réunions consultatives, telles que la conférence des donateurs à Oslo.

### **C. Agriculture, commerce et accès aux marchés**

24. Ce groupe centre ses travaux sur deux aspects: accroître la sécurité alimentaire et le développement agricole en Afrique; et améliorer l'accès de l'Afrique aux marchés étrangers. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique constitue le cadre du NEPAD pour le développement de l'agriculture. Pour aider à appliquer ce programme, un groupe de soutien du Programme intégré a été créé en 2003. Présidé par le secrétariat du NEPAD, il est composé de la FAO, du PAM, du FIDA, de l'ONUDI, de la CEA, de l'OMC, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Union africaine et de représentants du conseil consultatif du Programme. Le groupe de soutien se révèle être un mécanisme utile par l'intermédiaire duquel l'ONU et d'autres institutions peuvent apporter leur appui. L'application du Programme a donné lieu à un éventail d'activités, notamment l'élaboration de plans nationaux d'investissement, la formulation de politiques avisées et de programmes aux échelons national, sous-régional et régional, et l'organisation de réunions régionales de planification de la mise en œuvre.

25. La FAO a appuyé le financement des réunions régionales de planification de la mise en œuvre. Des réunions ont été organisées pour plusieurs sous-régions : pour l'Afrique centrale et de l'Est en janvier 2005 en République-Unie de Tanzanie,



coparrainée par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'ASARECA; pour l'Afrique australe en février 2005 au Mozambique; pour l'Afrique de l'Ouest en mars 2005 au Mali; et pour l'Afrique du Nord début avril 2005 en Égypte. Une réunion de haut niveau à l'échelle du continent est prévue fin avril 2005 au Ghana. La FAO a débuté la mise en œuvre des trois initiatives début février 2005, à savoir : a) programmes nationaux d'investissement à moyen terme – l'élaboration de ces programmes est achevée dans 40 pays; b) projets de plans d'investissement, dont la formulation est achevée dans 35 pays, 23 d'entre eux ayant fait l'objet d'un examen interne par la FAO; et c) sécurité alimentaire – horizon 2015 : 47 dossiers de pays ont été rédigés.

26. Au cours de la période considérée, le FIDA a continué de collaborer étroitement avec les autres partenaires principaux du groupe de soutien présidé par le NEPAD. Il a élaboré un programme de soutien à l'intention du secrétariat du NEPAD afin d'établir des partenariats et de collaborer avec la société civile, y compris les organisations de fermiers, le secteur privé et d'autres parties prenantes essentielles pour l'amorce et la conception de programmes. Ce programme de soutien assure l'assistance technique pour organiser la conception de certains projets agricoles et étendre l'appui au cadre institutionnel des projets et programmes approuvés par le NEPAD.

27. L'ONUDI a apporté son concours à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, adoptée lors du Sommet de l'Union africaine en juillet 2004 pour servir de plan directeur au développement industriel en Afrique. Cette Initiative est une action concertée qui préconise la création de partenariats solides entre les secteurs public et privé à tous les échelons (national, régional et continental), et cherche à instaurer un consensus parmi tous les intervenants. Elle prévoit un Fonds pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, qui financera les projets retenus. À la fin de l'année 2004, l'ONUDI réalisait en Afrique 36 programmes intégrés ou cadres généraux de services, au lieu de 24 en 2003.

28. Le Mémoire d'accord conclu le 19 novembre 2003 entre le NEPAD et le PAM définit deux domaines prioritaires appelant une intervention rapide : l'alimentation scolaire à base de denrées obtenues dans le pays et les systèmes de réserve alimentaire. Avec l'aide du PAM, le NEPAD a mené une étude sur les réserves alimentaires en Afrique. Les travaux, qu'il a entamés en février 2004 avec la FAO, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, d'autres partenaires à l'échelon national et les communautés économiques régionales intéressées, se sont achevés au début du mois de juin 2004. On a notamment examiné l'expérience passée et présente, les pratiques optimales et les enseignements tirés dans huit pays d'Afrique : le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Malawi, le Mali, le Niger, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et la Zambie. En ce qui concerne l'alimentation scolaire, le NEPAD, le PAM et l'Équipe spéciale sur la faim constituée dans le cadre du Projet du Millénaire sont convenus de lancer un programme pilote concernant l'alimentation scolaire à base de denrées obtenues dans le pays. Cette initiative vise à établir un lien direct entre l'alimentation scolaire et le développement agricole, grâce à l'achat et à l'utilisation d'aliments produits sur place ou dans le pays.

29. L'AIEA apporte un appui technique à plusieurs pays d'Afrique pour qu'ils puissent utiliser la technique de stérilisation des insectes, dans le contexte de la lutte intégrée contre les ravageurs à l'échelle du territoire. L'objectif est de créer des

zones dépourvues de mouches tsé-tsé dans certaines régions d'États Membres africains. L'Agence continuera d'apporter un appui à des projets et activités d'ordre national en Afrique du Sud, au Botswana, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Kenya, au Mali, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal.

30. La CEA a mis en œuvre divers programmes pour renforcer les capacités des États Membres de participer efficacement à des négociations commerciales bilatérales et multilatérales, notamment en organisant des ateliers de formation pour donner plus de poids aux pays d'Afrique lors des négociations et une formation analytique sur les stratégies visant à améliorer la compétitivité, et en intégrant le commerce dans les politiques de développement nationales et sous-régionales. La CEA apporte un appui technique aux communautés économiques régionales pour les négociations portant sur les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La CEA a aussi organisé diverses activités d'appui en relation avec le commerce, notamment la réunion d'un groupe d'experts spécial sur l'accès au marché international et une réunion de réflexion de haut niveau des négociateurs commerciaux africains, au cours de laquelle un guide sur le processus de négociation dans le cadre du commerce multilatéral a été élaboré. Elle a en outre établi à Genève une instance chargée des services consultatifs interrégionaux, afin d'aider le Groupe de l'Afrique à l'OMC dans ses négociations quotidiennes au sein de l'Organisation, et de mettre à sa disposition les derniers résultats de recherches poussées. L'objectif est de renforcer les négociations du Groupe, d'aider à suivre les négociations commerciales internationales, et d'émettre un avis quant aux répercussions que ces changements pourraient avoir sur l'Afrique.

31. Dans le cadre de ses travaux liés au commerce et à l'accès au marché, la CNUCED a continué de participer activement au Programme commun d'assistance technique intégrée, qui vise à renforcer les capacités commerciales. Ce programme a été lancé par le Centre du commerce international, la CNUCED et l'OMC pour contribuer à l'intégration effective et favorable des pays africains dans le système des échanges internationaux. Les 16 pays d'Afrique ci-après bénéficient actuellement de ce programme : le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, la Tunisie et la Zambie. La CNUCED a aussi axé son assistance sur la prestation aux pays d'Afrique et à leurs organisations régionales de services consultatifs portant sur les négociations dans le cadre du programme de Doha. À la demande du Bureau de l'Union africaine à Genève, la CNUCED s'est occupée du premier séminaire, organisé par le Bureau en octobre 2004. Il était consacré à l'ensemble de résultats de juillet figurant dans la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 1<sup>er</sup> août 2004. Les négociateurs commerciaux africains ont assisté à une réunion d'information sur les implications cruciales de ces résultats pour leur pays et les principales questions concernant l'agriculture, les produits non agricoles et les services.

32. L'OMC soutient les principaux objectifs du NEPAD dans le domaine du commerce, en particulier par les activités de ses programmes d'assistance technique liée au commerce en faveur des pays d'Afrique. En 2004, sur les 501 activités de ce type organisées par l'OMC, 178 (soit 36 %) ont profité à des pays d'Afrique. Sur ce total, 101 (soit 57 %) étaient d'ordre national et 58 (soit 33 %) d'ordre régional. Enfin, 204 de ces 501 activités (40 %) ont été utiles aux pays les moins avancés,

notamment les activités nationales et régionales auxquelles ces pays étaient invités. Les pays d'Afrique bénéficient toujours de diverses formations dispensées par l'OMC, notamment des cours qui se déroulent sur 12 semaines, à Genève, et sont destinés aux responsables des administrations publiques, des cours régionaux trimestriels sur les politiques commerciales et des cours intensifs organisés dans l'optique du Programme de développement de Doha.

33. La CNUCED comme l'OMC font partie des organismes qui participent à la mise en œuvre du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, programme interorganisations et multidonateurs qui aide les pays les moins avancés à renforcer leur participation dans l'économie mondiale. L'adoption de ce programme a d'abord été décidée lors de la première Conférence ministérielle de l'OMC (Singapour, décembre 1996). Le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC y participent. La CNUCED travaille avec les autres organismes principaux pour veiller à la mise en œuvre du programme dans 23 PMA africains et prêter assistance le cas échéant.

34. La Banque mondiale a entrepris avec la FAO et le FIDA des travaux analytiques portant sur les tendances et options envisageables en matière d'investissements en faveur de la gestion des eaux à des fins agricoles, dans le cadre d'une initiative relative à ce type de gestion en Afrique. La CEA coordonne l'assistance technique et les travaux analytiques des banques s'occupant de commerce international.

#### **D. Environnement, population et urbanisation**

35. Les travaux menés par ce groupe visent à promouvoir les politiques de développement durable en Afrique, en veillant en particulier à soutenir le plan d'action de l'initiative du NEPAD pour l'environnement. Plusieurs organismes participent ici.

36. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est désormais lancé dans un partenariat avec le secrétariat du NEPAD et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, afin d'aider les pays d'Afrique à préparer les cinq plans d'action sous-régionaux s'inscrivant dans l'initiative du NEPAD pour l'environnement, grâce aux ressources accordées par le Fonds pour l'environnement mondial. À cette fin, le PNUE et le secrétariat du NEPAD ont signé le 10 janvier 2005 un accord triennal (2005-2008) destiné à renforcer les capacités humaines et institutionnelles consacrées à cette initiative dans les cinq communautés économiques sous-régionales d'Afrique. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, des coordonnateurs chargés de l'environnement et des ressources naturelles dans les communautés économiques régionales seront recrutés. Le PNUE a organisé le premier atelier de formation technique sur l'initiative (Nairobi, du 20 au 25 septembre 2004), en présence de 60 responsables du NEPAD. Le deuxième atelier technique destiné aux responsables du NEPAD chargés de l'environnement se déroulera, en 2005, à Nairobi.

37. Entre avril et juin 2005, le PNUE, en partenariat avec le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales d'Afrique et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, organisera cinq réunions de consultation intergouvernementales afin d'examiner le premier projet de plans d'action

régionaux pour l'environnement du NEPAD. Le Programme aide aussi les pays d'Afrique à orchestrer la mise en œuvre des plans d'action nationaux. En coopération avec le PNUE, le Gouvernement sénégalais a organisé la deuxième Conférence des partenaires sur le plan d'action relatif à l'initiative du NEPAD pour l'environnement (Dakar, 15 et 16 mars 2005). Le Programme a aussi appuyé le débat technique de la conférence (Nairobi, février 2005). Les principaux objectifs de cette session technique étaient les suivants : examiner la mise en œuvre du plan d'action de l'initiative du NEPAD pour l'environnement; délibérer des mécanismes de mobilisation des ressources financières nécessaires pour appliquer le plan d'action; faire des recommandations à la session ministérielle de la deuxième Conférence des partenaires (Dakar).

38. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a organisé avec l'Union africaine la première Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme (du 31 janvier au 4 février 2005, Durban [Afrique du Sud]), sous les auspices du Gouvernement sud-africain. Les principaux résultats obtenus sont :

- a) La mise en place d'un mécanisme de consultation permanent;
- b) La définition du fonctionnement et de l'emplacement du secrétariat, qui recevra l'appui de l'Union africaine et d'ONU-Habitat;
- c) Un accord sur le renforcement d'un cadre d'application pour promouvoir une urbanisation viable en Afrique;
- d) Un accord sur une position commune concernant le message adressé par l'Afrique à la Commission du développement durable et l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement.

39. ONU-Habitat a élaboré le programme du NEPAD sur les villes dans le but de réaliser des « gains rapides » dans le cadre du Partenariat. Les progrès accomplis à ce jour au titre de la première phase du programme sont les suivants : le profil de sept villes a été réalisé; le Comité du Maire, chargé de contrôler le NEPAD Cities Award (prix décerné par le NEPAD à des villes) et de veiller à ce que cette distinction soit reconnue comme faisant partie du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, a été mis en place; un rapport d'activité portant sur le programme du NEPAD sur les villes a été présenté au troisième Sommet de l'Union africaine, en juillet 2004. La deuxième phase du programme sera axée sur les démarches suivantes :

- a) Adapter les objectifs du NEPAD aux spécificités locales;
- b) Permettre aux instances de décision de mieux saisir le concept d'urbanisation durable;
- c) Élargir le concept d'aménagement et de gestion écologiques;
- d) Soutenir l'initiative du NEPAD concernant la remise de prix à des villes, en collaboration avec le Comité consultatif des Nations Unies sur les collectivités locales et avec la participation des partenaires du programme aux travaux d'ONU-Habitat concernant la décentralisation et le renforcement des pouvoirs locaux;
- e) Promouvoir le programme en tant qu'outil de croissance et d'intégration régionale.

40. Le Département des affaires économiques et sociales contribue aux objectifs généraux du programme du NEPAD sur l'environnement grâce à diverses activités, parmi lesquelles : le renforcement des capacités interrégionales et nationales de gestion des progrès accomplis sur la voie du développement durable, grâce à la coopération, à la mise en réseau et à l'échange des expériences et enseignements acquis dans le cadre des stratégies nationales de développement durable; le recours à des démarches novatrices en matière de partenariats afin de faciliter la réalisation des objectifs concernant l'eau et l'énergie; la prestation de services consultatifs sur les politiques et de services de coopération technique aux gouvernements pour les questions touchant l'eau et l'énergie; l'organisation d'une série de réunions régionales pour élaborer une stratégie régionale sur les modes de consommation et de production durables dans le cadre du Processus de Marrakech.

41. L'OMI a aidé les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale en organisant à Pointe-Noire (Congo) un cours régional sur la protection contre la pollution par les hydrocarbures, en novembre 2004. Les pays ont ainsi pu préparer des mesures d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et d'autres substances toxiques. Afin de préparer les pays d'Afrique à contribuer à une navigation plus sûre et un environnement plus propre, les États du pavillon ont bénéficié, à l'échelon national ou régional, de cours de formation sur l'application par l'État du pavillon. Un séminaire de cinq jours devrait avoir lieu en Éthiopie du 18 au 22 avril 2005, puis un autre se tiendra en Érythrée la semaine suivante.

42. L'Université des Nations Unies gère au Ghana l'Institut de hautes études sur les ressources naturelles en Afrique, axé sur la recherche et la formation. Il vise à contribuer à la conservation et à l'utilisation productive des ressources naturelles de l'Afrique, en soutenant les recherches et les capacités. Il organise chaque année une série de conférences, et les résultats en sont communiqués aux gouvernements africains sous la forme de données et de directives générales et techniques. En outre, l'Institut a contribué à la conception et l'organisation au Ghana d'un programme d'alimentation scolaire fondée sur la production locale, soutenu par le NEPAD.

## **E. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida**

43. Les travaux menés par ce groupe sont répartis dans trois sous-groupes : la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi, et le VIH/sida et la santé. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en sa qualité de chef de file, continue de coordonner les travaux et de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies membres du groupe (le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'OMI, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) pour soutenir le NEPAD. Le groupe offre aux organismes un cadre pour coordonner leurs activités dans les domaines de la santé, du VIH/sida, de l'éducation, du travail, de la jeunesse et des migrations. Il représente aussi un moyen efficace de travailler avec le secrétariat du NEPAD sur des questions de fond.

44. Grâce à ses programmes de coopération avec les pays d'Afrique, l'UNICEF soutient la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dont six

sont au cœur de son mandat. Le Fonds œuvre dans les domaines relevant de son mandat en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du NEPAD, qui sont conformes à ceux du Millénaire. Il soutient aussi le secrétariat du NEPAD, dans le cadre du groupe sur les ressources humaines, afin d'adapter soigneusement les stratégies des différents secteurs couverts (santé, VIH/sida, éducation, emploi, affaires sociales et migrations). En outre, l'UNICEF soutient le NEPAD par l'intermédiaire de ses programmes de pays, principalement axés sur cinq domaines prioritaires : le développement du jeune enfant, l'éducation des filles, la lutte contre le sida, la vaccination universelle et la protection de l'enfance.

45. ONUSIDA aide le NEPAD à intégrer l'éducation relative au sida dans tous les secteurs qu'il englobe. Des consultations sont actuellement en cours pour définir une stratégie qui permettra à chaque secteur du NEPAD d'intégrer la sensibilisation au problème du sida dans toutes les activités essentielles et donnera une place primordiale à cette lutte. En marge de la stratégie de l'OMS « Trois millions de personnes sous traitement d'ici à 2005 », ONUSIDA aide le NEPAD à aider les pays à organiser au mieux le traitement du sida.

46. L'UNESCO, en collaboration avec l'Initiative mondiale sur le VIH/sida, la prévention et l'éducation, devrait couvrir quatre pays d'Afrique à compter de 2005. Les partenaires varieront sans doute selon les pays, mais ils devraient inclure, selon le cas, les coparrains d'ONUSIDA, les ministères de l'éducation et autres ministères concernés, les bureaux de l'UNESCO et les commissions nationales pour l'UNESCO, les donateurs et la société civile.

47. L'OIT a participé à plusieurs réunions portant sur le sida, notamment le forum public sur la conduite des opérations, la gouvernance et le VIH/sida (organisé par le Inter-Africa Group et le Centre for Strategic and International Studies, États-Unis), l'Africa Day Observance et le Bi-Annual Packard Grantees and Partners Meeting.

48. L'AIEA tient beaucoup à contribuer aux efforts déployés à l'échelon international pour lutter contre le sida, qui ne cesse de s'étendre. Un important projet régional est axé sur le renforcement des capacités techniques et humaines, afin de permettre à l'Afrique de lancer un programme de recherche et d'essais portant sur des vaccins exclusivement conçus pour répondre aux besoins de ce continent. En principe, grâce à sa participation aux travaux menés dans le monde pour lutter contre le sida, l'AIEA mettra ses capacités institutionnelles, opérationnelles et techniques au service d'ONUSIDA et de son réseau en Afrique.

49. Outre son rôle en matière de sensibilisation face à l'épidémie de sida, UNIFEM a aussi collaboré avec des partenaires stratégiques pour créer des réseaux entre les organisations qui luttent contre le sida, les groupes de femmes dans les médias et les réseaux de femmes séropositives. Au Swaziland, UNIFEM continue de soutenir le réseau régional d'Afrique australe de la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida. Au Kenya, un collectif d'organisations s'est réuni pour élaborer et promouvoir un programme et projet de loi sur la prévention et la lutte contre le VIH/sida tenant compte de l'égalité des sexes.

50. En ce qui concerne le groupe chargé de la mise en valeur des ressources humaines, l'initiative lancée par l'UNESCO pour l'alphabétisation des exclus sera appliquée dans les pays où le taux d'analphabétisme dépasse 50 % ou qui comptent 10 millions d'illettrés. Les profils de ces pays seront établis à compter du mois de mars ou d'avril 2004. Tandis que deux ou trois pays d'Afrique participeront à la

première phase du programme, 18 devraient y prendre part au bout du compte. L'UNESCO a aussi lancé une initiative pour la formation d'enseignants en Afrique subsaharienne, qui vise à répondre aux besoins de l'Afrique en enseignants qualifiés.

51. L'OIT a participé à l'Équipe spéciale interinstitutions qui a préparé le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté (Burkina Faso, septembre 2004). Elle a aussi pris part à l'examen des versions successives de deux projets de rapports, intitulés : « État de la population africaine » (2004) et « La famille en Afrique : perspectives et difficultés ». Le rapport sur l'état de la population africaine a été distribué aux délégués, aux participants et au Conseil des ministres de la troisième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, et il a fait l'objet d'un dossier de presse préparé et diffusé par l'OIT en marge des conférences de presse et entrevues organisées par l'Union africaine.

52. Le sous-groupe consacré à la santé, créé en 2004 et supervisé par l'OMS et le FNUAP, a aidé le NEPAD à organiser les services chargés des questions de santé et des affaires sociales au sein des organisations sous-régionales, plus précisément l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la CEDEAO. Des efforts sont actuellement déployés pour établir un service similaire dans la CDA. L'OMS a travaillé en étroite collaboration avec le NEPAD pour élaborer la stratégie de ce dernier en matière de santé et le programme d'action initial. L'OMS et le secrétariat du NEPAD ont organisé la réunion de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale, afin d'intégrer la stratégie du NEPAD en matière de santé aux plans nationaux de développement. L'OMS a aussi contribué à la définition d'une perspective africaine sur le plan d'action relatif aux ressources humaines et à la santé. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, afin d'instaurer un partenariat stratégique axé sur les travaux de cette institution dans le domaine des maladies transmissibles.

## **F. Science et technologie**

53. Les organismes du groupe de la science et de la technologie, présidé par l'UNESCO et la CNUCED, collaborent étroitement avec le secrétariat du NEPAD et avec d'autres organisations régionales. À la première réunion consultative tenue à Addis-Abeba le 9 juillet 2004, les quatre objectifs suivants ont été adoptés : assurer la cohérence et la coordination de l'aide du système des Nations Unies en faveur du plan d'action UA/NEPAD sur la science et la technologie; favoriser la programmation conjointe, l'harmonisation et la coopération des activités scientifiques et techniques africaines au sein du système des Nations Unies; encourager l'adoption de moyens d'action dynamiques et concrets destinés à appuyer les activités scientifiques et techniques du NEPAD; et susciter les interactions et la collaboration avec le NEPAD, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les milieux universitaires, les réseaux de données, les communautés scientifiques et les parties intéressées qui mettent la science, la technique et les innovations au service du développement durable en Afrique.

54. La réunion a adopté le programme d'activités initial ci-après en vue de dynamiser la coopération dans les domaines suivants : a) l'esprit d'entreprise technologique dans les établissements d'enseignement supérieur (chef de file : UNESCO); b) l'éducation en ingénierie au service de modes de production et de

consommation viables en Afrique (chef de file : PNUE); c) la science et la technologie au service de l'agriculture et de l'environnement (chef de file : Communauté économique pour l'Afrique); d) l'appui à l'initiative du NEPAD en faveur des centres d'excellence; e) la collaboration entre l'Union africaine et le NEPAD dans le cadre d'un sommet de l'Union africaine consacré au thème de la science et de la technologie qui se tiendra à Accra en 2007 (tous les organismes du système des Nations Unies); f) la lutte contre la fuite des cerveaux (notamment en envisageant la possibilité de créer un superfonds des Nations Unies relatif au patrimoine intellectuel de l'Afrique); et g) tout autre domaine d'activité à déterminer de concert avec le Conseil ministériel africain du NEPAD sur la science et la technologie.

55. L'UNESCO contribue à la création de l'Institut africain pour la science et la technologie et à la réalisation des activités de l'Institut Nelson Mandela pour le renforcement des compétences et la promotion de la science et de la technologie en Afrique subsaharienne.

56. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a aidé à renforcer les institutions du système de propriété intellectuelle en Afrique et à faire prendre conscience de leur importance. Elle a collaboré avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle au développement de connaissances pratiques et de compétences techniques pour veiller au respect des droits de propriété intellectuelle, créer des systèmes de gestion de la propriété intellectuelle et établir des droits de la propriété industrielle et des bureaux du droit d'auteur dans de nombreux pays africains.

57. L'OMPI a, en coopération avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), organisé un séminaire sur la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique, social et culturel au Cameroun en octobre 2004. L'objectif était de sensibiliser les participants (les petites et moyennes entreprises, les milieux universitaires et les institutions de recherche) à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement économique et de créer des effets de synergie entre ces secteurs. En marge de la neuvième session du Conseil des ministres de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle, l'OMPI a organisé une table ronde de haut niveau sur la propriété intellectuelle et l'action des pouvoirs publics en République-Unie de Tanzanie en août 2004. La table ronde visait à créer un cadre de concertation sur des questions liées à la propriété intellectuelle et à l'action des pouvoirs publics en Afrique et à montrer les avantages économiques que les pays pourraient tirer d'un système de propriété intellectuelle bien structuré. L'OMPI a acheté du matériel pour de nombreux pays africains. Elle a participé à la première réunion du Conseil consultatif international sur la réforme de la science, de la technologie et des systèmes d'innovation au Nigéria, convoquée par l'UNESCO à Paris en octobre 2004.

58. Pour aider à diffuser la technologie en Afrique et l'adapter à ses réalités, la CNUCED a publié un ouvrage intitulé « Africa's Technology Gap » qui examine le cadre technologique au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, en mettant l'accent sur le transfert de technologies ainsi que ses applications et utilisations dans l'industrie manufacturière.



59. Par le biais de son programme de coopération technique, l'AIEA appuie diverses activités visant à renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires et à promouvoir l'application viable des techniques nucléaires au développement social et économique des États membres africains. L'AIEA les aide au titre de projets de coopération technique nationaux et régionaux en leur fournissant des compétences, des possibilités de formation et du matériel dans les domaines prioritaires définis par les pays eux-mêmes. La mise en valeur des ressources humaines continue de susciter beaucoup d'intérêt comme principal mode de transfert de technologie de l'AIEA en Afrique.

### **G. Communication, plaidoyer et sensibilisation**

60. Le groupe de la communication, du plaidoyer et de la sensibilisation a été créé lors de la sixième réunion consultative régionale tenue en juillet 2004 à Addis-Abeba. Le 5 octobre 2004, la CEA a accueilli une réunion du groupe de la sensibilisation et de la communication qui était coordonnée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, et à laquelle participaient les membres du groupe basés à Addis-Abeba. Y ont assisté également des représentants de l'UNICEF, du FNUAP, de l'UNESCO, du HCR et de la Commission économique pour l'Afrique. La réunion avait pour objet d'examiner le projet de stratégie de sensibilisation et de communication, d'élaborer des plans d'action à court terme et d'envisager le rapprochement du groupe de sensibilisation des groupes techniques.

## **IV. Appui institutionnel, plaidoyer et financement**

61. L'appui institutionnel est apparu comme une forme d'assistance que le système des Nations Unies apporte de plus en plus aux pays africains, à l'Union africaine et aux organisations sous-régionales ainsi qu'au secrétariat du NEPAD. Il a consisté notamment à détacher des fonctionnaires auprès des secrétariats, à aider ces derniers à élaborer des programmes sectoriels; à favoriser l'élaboration de codes et de normes en matière de gouvernance par exemple; et à fournir des compétences techniques dans des domaines précis. Il est complété par les activités de plaidoyer et le financement fourni par le système des Nations Unies.

62. La FAO a prêté son concours au secrétariat du NEPAD en y détachant un expert et en aidant à lancer l'idée d'un programme de développement global des secteurs de la sylviculture, de la pêche et de l'élevage – document d'accompagnement du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique dont la version définitive est actuellement établie, pour être présentée à l'Union africaine et au NEPAD; la FAO aide l'Union africaine et ses États membres à examiner les problèmes qui entravent le flux des échanges, notamment de produits alimentaires de base, et à décider du meilleur moyen de créer un marché commun africain des produits agricoles.

63. Le FIDA a fourni un appui institutionnel au secrétariat du NEPAD de septembre 2004 à janvier 2005 en finançant le poste d'un spécialiste du développement rural chargé d'établir le lien et de promouvoir la coopération entre le NEPAD et les organisations agricoles pour l'élaboration et l'exécution de programmes et de faciliter la tenue de consultations entre des organisations agricoles dans le cadre de réunions régionales de planification et d'exécution

organisées dans diverses sous-régions de l'Afrique au titre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

64. La Commission économique pour l'Afrique a activement participé aux missions de soutien au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD effectuées dans plusieurs pays en fournissant le personnel technique nécessaire. C'est ainsi que les fonctionnaires de la Commission ont participé à des missions de soutien au Ghana (mai 2004), au Rwanda (juin 2004), à Maurice (juin 2004), au Kenya (juillet 2004) et en Ouganda (février 2005). La Commission continuera à participer aux prochaines missions prévues notamment au Mali, au Mozambique et en Afrique du Sud.

65. Au titre de son appui institutionnel, le PNUD a apporté un soutien technique et administratif direct au Groupe de personnalités éminentes et au secrétariat du Mécanisme d'évaluation et a fourni à son secrétariat un facilitateur pour la démocratie et la gouvernance politique. Le PNUD a activement contribué à la planification des missions d'appui que le Mécanisme d'évaluation a effectuées au Ghana, au Rwanda, à Maurice, au Kenya et en Ouganda en même temps qu'il y a participé et aidé d'autre part les États membres à les préparer, notamment en apportant un appui institutionnel aux organes nationaux de coordination du Mécanisme, en créant des structures nationales pour superviser le processus (telles que des commissions nationales du Mécanisme d'évaluation) et en organisant des séminaires de sensibilisation.

66. Le Département des opérations de maintien de la paix continue de coopérer étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales afin de les rendre mieux à même de planifier et de gérer efficacement les opérations de soutien à la paix. À cet égard, le Département a aidé l'Union africaine à planifier et à organiser sa mission au Darfour (Soudan) en créant une cellule de l'aide humanitaire des Nations Unies à Addis-Abeba.

67. La Banque mondiale fournit, en association avec d'autres partenaires de développement, des apports techniques pour l'élaboration de programmes et aide les communautés économiques régionales et le secrétariat du NEPAD à définir des projets. Elle offre également des services consultatifs (notamment dans le domaine du commerce et de l'harmonisation des politiques de différents secteurs) et aide à renforcer les moyens d'action d'institutions régionales, comme la CEDEAO, la SADC, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La direction de la Banque mondiale participe régulièrement à d'importantes réunions stratégiques visant à susciter un intérêt pour le NEPAD et à mobiliser des ressources destinées à financer son programme (par exemple le sommet du Groupe des huit; les Forums du NEPAD tenus à Paris en novembre 2003 et à Maputo en avril 2004; et le dialogue multipartite du NEPAD tenu en octobre 2004 en Afrique du Sud). La Banque mondiale a fourni des subventions au titre du développement institutionnel pour appuyer les activités du secrétariat du NEPAD, notamment en finançant des études sur le suivi des dépenses publiques dans le secteur agricole; les activités visant à renforcer la mise en œuvre du programme du NEPAD en Afrique de l'Ouest; et en appuyant la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD sur l'environnement. La Banque collabore également avec le secrétariat du NEPAD au lancement de l'initiative TerrAfrica, un projet de partenariat sur la gestion viable des terres en Afrique.

68. Le FMI a aidé le NEPAD de diverses façons. En mai 2003, deux représentants du secrétariat du NEPAD ont participé comme observateurs à une mission de collecte de données sur le Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) au Burkina Faso afin d'en tirer d'éventuels enseignements pour la conduite du Mécanisme d'évaluation. Le FMI s'est également fait représenter aux trois réunions successives du Forum du partenariat pour l'Afrique à Paris (novembre 2003), Maputo (avril 2004) et Washington (octobre 2004). Le Directeur général du Fonds et le Président du Comité directeur du NEPAD se sont rencontrés en février 2004 à Washington pour discuter des principaux problèmes de l'Afrique et du NEPAD ainsi que de la coopération entre le NEPAD et le Fonds.

69. L'Union internationale des télécommunications (UIT) aide actuellement à établir une Commission pour l'Afrique électronique en fournissant des experts chargés de recenser toutes les initiatives et tous les projets de développement de systèmes de télécommunication pour s'assurer que le réseau de technologie de l'information et des communications prévu répond entièrement aux besoins de l'Afrique et apporte des solutions de type réseau efficaces.

70. Le Directeur général de l'UNESCO a lancé deux importantes initiatives visant à mieux aider le NEPAD; premièrement, en créant un comité de l'UNESCO pour le NEPAD et, deuxièmement, en constituant un forum d'organisations sous-régionales et régionales pour promouvoir la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD. Dans le premier cas, le rôle consultatif du Comité vise à suivre les stratégies, programmes et activités de l'UNESCO en faveur du NEPAD et à conseiller le Directeur général sur l'appui à apporter au NEPAD et au développement durable de l'Afrique en général. L'instance, qui se veut un cadre de concertation et de partenariat destiné à raffermir la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD, a tenu sa première session au siège de l'organisation le 13 septembre 2004.

71. La Commission économique pour l'Afrique a lancé plusieurs initiatives, dans le cadre de son rôle de plaidoyer, pour promouvoir le programme de l'Afrique, créer un consensus et aider à assurer le développement du continent. Trois des initiatives les plus importantes sont les réunions de la « Table ronde », le Forum africain du développement et la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique, qui toutes mettent en évidence les défis actuels et futurs de l'Afrique.

72. La CNUCED a continué à appeler l'attention sur les besoins en capitaux de l'Afrique, notamment sur la nécessité de doubler le montant de l'aide publique au développement et de la maintenir à ce niveau pendant une décennie au moins, afin de donner un coup de fouet aux économies des pays africains. Cette assistance contribuerait en définitive à atténuer la dépendance à l'égard de l'aide. En ce qui concerne la dette extérieure des pays africains, l'analyse de la CNUCED, contenue dans sa publication de 2004 intitulée *Développement économique en Afrique : viabilité de la dette : oasis ou mirage?*, appelle l'attention sur le fait que, d'après les tendances actuelles, il est peu probable que la plupart des pays africains puissent d'ici à 2015 réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED a proposé dans le rapport un certain nombre de mesures visant notamment à faire établir une évaluation indépendante de la viabilité de la dette des pays africains par un groupe d'experts de haut niveau sur le financement du développement, choisis d'un commun accord par les débiteurs et les créanciers, assortie d'un engagement des créditeurs d'appliquer intégralement et promptement toute recommandation qui pourrait en découler. La CNUCED a proposé que soit

adopté dans l'intervalle un moratoire sur les paiements au titre du service de la dette, sans que des intérêts supplémentaires ne viennent s'y ajouter.

73. Pour favoriser la participation du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD et pour mobiliser les ressources du secteur privé pour assurer le développement de l'Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a récemment organisé deux réunions : la première, une table ronde sur la promotion du secteur privé intérieur en Afrique, a eu lieu en octobre 2004, et la seconde, organisée en coopération avec le secrétariat du NEPAD, une réunion de groupes d'experts sur la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD, s'est tenue en mars 2005. Les études présentées lors de la deuxième réunion et qui précisaient la nature et le degré de participation du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD dans trois sous-régions d'Afrique ont révélé qu'en dépit des vastes perspectives de profits qui existent, le secteur privé ne s'est toujours pas résolument engagé dans l'exécution des divers programmes du NEPAD, ce qu'il pourrait faire en prenant des parts, en formant des partenariats avec le secteur public ou en établissant d'autres types de coentreprises dans ce sens.

74. Le FMI a continué à insister sur l'achèvement avec succès du cycle de négociations de Doha sur le développement. Son Directeur général et le Président de la Banque mondiale ont fait tenir une lettre aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux ministres du commerce et des finances soulignant l'importance de la poursuite du cycle de négociations de Doha. Ils ont insisté sur le fait que tous les pays devaient s'engager formellement à libéraliser le commerce, notamment les échanges agricoles, et à faire preuve de plus de souplesse dans des domaines qui imposent de lourdes charges réglementaires pour les pays pauvres. Ces messages ont été repris dans un communiqué du Comité international monétaire et financier du FMI en avril 2004.

75. UNIFEM s'est montré dynamique dans ses actions de politique générale et sa prise de décisions, notamment en favorisant l'intégration de démarches soucieuses d'équité entre les sexes dans les domaines de la paix et de la sécurité et en assurant la participation effective des femmes aux processus dans la région des Grands Lacs, en Somalie, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Libéria, au Burundi et en Sierra Leone.

76. La mobilisation de ressources financières et de compétences techniques adéquates est essentielle pour le succès de la mise en œuvre des programmes et projets du NEPAD et le développement global de l'Afrique. Ces tâches incombent essentiellement aux gouvernements africains, même si les organismes des Nations Unies jouent un rôle de soutien bien établi et très apprécié.

77. Divers organismes des Nations Unies ont envisagé de recourir à différentes méthodes pour aider à financer les programmes du NEPAD et d'autres activités de développement en Afrique. Certains consacrent d'importantes ressources à des projets en matière d'infrastructure, d'agriculture, d'environnement, d'éducation et de santé. D'autres ont aidé à créer des fonds d'affectation spéciale au titre du renforcement des institutions, de l'assistance technique ou dans le cadre plus général du renforcement des capacités de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD. D'autres encore se sont livrés à un travail de sensibilisation pour accroître les flux de ressources vers l'Afrique. D'autres enfin ont continué d'aider à assurer les secours humanitaires, la protection des réfugiés et les opérations de maintien de la paix. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport donne une idée précise

des ressources financières que les organismes des Nations Unies ont fournies à l'Afrique au cours des trois dernières années, de 2002 à 2004.

## V. Conclusions et recommandations

78. Le système des Nations Unies a montré qu'il entendait bien aider le NEPAD en utilisant les mécanismes de coordination actuels, en particulier les réunions consultatives régionales, comme cadre de concertation et de collaboration et en aidant à élaborer divers projets et programmes du NEPAD.

79. À mesure que l'exécution des programmes et projets du NEPAD gagnera du terrain, les pays africains insisteront de plus en plus sur : la mobilisation des ressources financières nécessaires à cet égard; le renforcement de leurs compétences techniques en vue de gérer leurs programmes de développement; et le renforcement de leurs institutions pour qu'ils puissent réaliser les objectifs du NEPAD.

80. Le système des Nations Unies a de nombreuses occasions à saisir en aidant au développement de l'Afrique en général et à l'exécution des projets et programmes du NEPAD en particulier, aussi bien en collaborant pour fournir au NEPAD un appui soutenu et coordonné qu'en aidant les pays africains à mobiliser d'importantes ressources financières pour le développement du continent et l'exécution des programmes du NEPAD. C'est à la réalisation de ces tâches que le système des Nations Unies doit activement contribuer.

## Soutien du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique : ressources financières et en personnel consacrées à l'Afrique de 2002 à 2004

Organisme		Ressources financières et en personnel (en milliers de dollars É.-U.)			Part de l'Afrique dans les ressources de l'Organisation (en pourcentage)		
		2002	2003	2004	2002	2003	2004
1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Subventions – activités opérationnelles	76 500	100 800	132 700	22,000	25,000	37,000
	Subventions – assistance d'urgence	29 800	41 400	69 400	–	–	–
2. Agence internationale de l'énergie atomique	Fonds de coopération technique	18 825	18 434	17 921	–	–	–
	Ressources extrabudgétaires <sup>a</sup>	1 184	1 023	892	–	–	–
	Total	20 009	19 457	18 813	27,000	27,000	26,000
3. Organisation de l'aviation civile internationale	Utilisation de ressources en personnel	3 700	4 000	4 400	8,000	8,000	9,000
4. Fonds international de développement agricole	Subventions	9 122	4 125	13 075	42,000	25,000	57,000
	Prêts	172 812	208 144	179 560	49,000	52,000	41,000
5. Organisation internationale du Travail	Budget ordinaire	19 321	19 321	23 570 <sup>b</sup>	8,900	8,900	8,900
	Part des ressources en personnel consacrée à l'Afrique (budget ordinaire)	12 894	12 894	16 760 <sup>b</sup>	8,600	8,600	8,900
	Coopération technique	24 237	26 862	33 646 <sup>b</sup>	22,500	22,400	29,800
6. Fonds monétaire international	Prêts au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	1 189 100	385 400	592 000	68,000	32,000	49,000
	Subventions accordées au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	422 900	141 500	253 900	98,000	83,000	69,000
7. Organisation maritime internationale	Subventions	1 431	1 214	1 437	11,640	9,170	10,350
	Ressources en personnel (nombre de fonctionnaires)	12	12	14	3,070	3,070	3,560
8. Union internationale des télécommunications <sup>c</sup>	Subventions – activités de coopération technique	2 326	2 833	2 899	13,900	13,800	20,300
	Ressources financières pour le personnel	2 288	2 288	2 370	11,800	12,600	14,600
	Nombre de fonctionnaires	19	18	18	16,700	17,800	15,600

Organisme		Ressources financières et en personnel (en milliers de dollars É.-U.)			Part de l'Afrique dans les ressources de l'Organisation (en pourcentage)		
		2002	2003	2004	2002	2003	2004
9.	Organisation des Nations Unies						
	Département des affaires de désarmement	Subventions – pour le personnel et les activités opérationnelles	750	891	779		
	Département des affaires économiques et sociales	Activités de coopération technique	11 819	10 263	9 348	21,200	15,900 17,700
	Département des opérations de maintien de la paix <sup>d</sup>	Personnel <sup>e</sup> (nombre de fonctionnaires)	26 296	36 878	51 135	60,760	75,260 74,300
		Subventions – ressources pour les opérations de maintien de la paix	1 582 400	2 015 540	2 863 050	60,170	71,730 73,980
	Commission économique pour l'Afrique	Utilisation de ressources en personnel et activités opérationnelles	41 407	44 803	47 865	100,000	100,000 100,000
	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Subventions – activités de coordination sur le terrain	16 864	32 731	37 545		
	Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Utilisation de ressources en personnel	1 361	1 412	1 564	55,000	60,000 66,000
	Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique <sup>f</sup>	Utilisation de ressources en personnel	2 483	2 431	3 635	100,000	100,000 100,000
10.	ONUSIDA	Dépenses de personnel	3 554	4 082	5 878	16,000	16,000 20,000
		Activités	9 365	11 753	14 427	13,000	33,000 13,000
11.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement <sup>g</sup>	Subventions – dépenses au titre de la coopération technique <sup>h</sup>	22 000	24 000	36 000	22,000	24,000 36,000
12.	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.	Subventions	975	666	2 071	53,000	51,000 80,000
		Ressources en personnel (nombre de fonctionnaires)	6	6	7	–	– –
13.	Programme des Nations Unies pour le développement	Subventions – y compris pour l'appui aux programmes	337 884	408 419	560 671	14,000	15,000 13,000
14.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Subventions – activités opérationnelles	59 562	65 208	77 184	14,500	14,300 15,300
		Ressources en personnel (nombre de fonctionnaires)	195	207	210	9,800	10,630 10,700
15.	Fonds des Nations Unies pour la population	Subventions – bureaux de pays et programmes régionaux	73 251	63 470	72 238	36,000	36,000
16.	ONU-Habitat <sup>i</sup>	Ressources financières et en personnel	12 252	16 467	19 091	24,000	27,000 27,000

Organisme		Ressources financières et en personnel (en milliers de dollars É.-U.)			Part de l'Afrique dans les ressources de l'Organisation (en pourcentage)			
		2002	2003	2004	2002	2003	2004	
17.	Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Total (y compris l'appui aux programmes)	315 105	376 414	350 766	34,000	40,000	33,000
		Budget-programme supplémentaire	–	–	111 700 <sup>b</sup>	–	–	–
18.	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Subventions	463 000	523 000	566 000 <sup>b</sup>	46,000	44,000	49,000 <sup>b</sup>
19.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel <sup>i</sup>	Subventions – activités de coopération technique	20 716	30 285	32 403	22,000	34,000	28,000
20.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	Subventions	21 100	22 400	23 200	30,000	30,000	30,000
21.	Université des Nations Unies <sup>k</sup>	Subventions – pour le personnel et les activités universitaires	554	513	570 <sup>b</sup>	2,200	1,900	2,200 <sup>b</sup>
22.	Programme alimentaire mondial <sup>l</sup>	Subventions – dépenses de fonctionnement	912 429	1 530 752	1 396 414 <sup>b</sup>	57,300	46,700	48,200 <sup>b</sup>
23.	Organisation mondiale de la santé	Subventions – activités opérationnelles	309 540	220 496	372 368 <sup>b</sup>	25,000	20,000	26,000
24.	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle <sup>m</sup>	Subventions (en francs suisses)	4 540	3 912	2 641			
25.	Banque mondiale	Subventions	186 000	576 000	1 745 000			
		Association internationale de développement	0	336 000	652 000	–	91,000	86,000
		Fonds pour l'environnement mondial	14 600	16 100	12 200	10,000	14,000	9,000
		Fonds d'affectation spéciale	171 000	224 000	1 081 000	15,000	15,000	33,000
		Prêts	2 638 000	3 193 000	2 681 000	15,000	17,000	16,000
		Crédits de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	86 000	54 000	42 000	1,000	0,005	0,005
		Crédits de l'Association internationale de développement	2 552 000	3 139 000	2 639 000	39,000	46,000	42,000
		Ressources en personnel	1 337 000	1 426 000	1 561 000	12,000	15,000	12,000
26.	Organisation mondiale du commerce <sup>n</sup>							

(Voir notes page suivante)



(Suite des notes du tableau)

Source : Institutions, départements, programmes, fonds et organismes du système des Nations Unies.

<sup>a</sup> Non compris les projets financés par le PNUD.

<sup>b</sup> Les chiffres sont estimatifs ou provisoires comme l'indiquent les organismes concernés.

<sup>c</sup> Le taux de change appliqué pour les dépenses du budget ordinaire est le taux utilisé par l'ONU pour le franc suisse par rapport au dollar en vigueur en mars 2005.

<sup>d</sup> Données fournies de juillet à juin de l'année suivante.

<sup>e</sup> Y compris le personnel militaire, la police civile et le personnel civil international.

<sup>f</sup> Les chiffres ne tiennent pas compte de la section du programme de coordination régionale déjà comptabilisés au niveau de la Commission économique pour l'Afrique.

<sup>g</sup> La CNUCED a un programme consacré au développement de l'Afrique (doté de trois postes de la catégorie des administrateurs et de deux postes d'agent de la catégorie des services généraux). La part des ressources en personnel consacrée à l'Afrique dans d'autres programmes de la CNUCED est estimée comme suit : le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement : 55 % ; dans les domaines du commerce : 47-60 % ; du renforcement du secteur des services : 15-30 % ; du développement des investissements et des entreprises : 20-40 % ;

de la dette et de l'assistance au titre de la participation au Club de Paris : 50 %.

<sup>h</sup> Un montant supplémentaire de 32,7 millions de dollars environ a été dépensé dans le cadre de projets interrégionaux. Environ 30 % de ce montant, soit quelque 10 millions de dollars, ont été consacrés à l'Afrique.

<sup>i</sup> Non compris le programme « Pétrole contre nourriture ».

<sup>j</sup> Ces chiffres concernent les projets et programmes de coopération technique de l'ONUDI dans la région. L'ONUDI dispose de 20 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs affectés au Bureau régional de l'Afrique et au bureau extérieur. Un nombre important d'agents du personnel technique participe également à l'exécution de plusieurs programmes et projets de l'ONUDI dans le continent.

<sup>k</sup> L'Université des Nations Unies s'est engagée dans une vaste gamme d'activités de recherche et de renforcement des capacités visant à contribuer à des degrés divers au développement de l'Afrique. Compte tenu de la diversité et de la nature discrète de ses activités, l'Université s'est concentrée pour ce rapport sur son Institut des ressources naturelles en Afrique.

<sup>l</sup> Chiffres ne tenant pas compte des ressources en personnel.

<sup>m</sup> Le Bureau Afrique, y compris les ressources en personnel, en francs suisses.

<sup>n</sup> L'OMC se trouve dans l'impossibilité de déterminer le montant qu'elle consacre à ses activités en Afrique.